

## LES MESURES DE PROTECTION en 2020 Où en sommes-nous ?

Bordeaux : Jeudi 26 novembre 2020

Présentée par Madame Nathalie PETERKA – Professeur de droit à l'université de Paris-est,  
Directrice du Master II Protection des personnes vulnérables

Docteur May ANTOUN – Médecin gériatre – Présidente du cercle aquitain Alzheimer – Membre du  
comité d'éthique du centre Mémoire et Recherches du CHU de Bordeaux

### 1<sup>ère</sup> partie

- Intro : - Définition de la vulnérabilité  
- Connaissance des publics  
- Notion de consentement vue par le corps médical

### 2<sup>nde</sup> partie

- Les mandats judiciaires (tutelle, curatelle, mandat spécial, habilitation familiale)
- Le mandat de protection future – le mandat à effet posthume
- La représentation judiciaire entre époux et les différentes mesures de sauvegarde conjugale
- Les régimes matrimoniaux dans les mesures de protection
- Apports de la loi du 23 mars 2019

### Objectifs :

- Rappel des fondamentaux et mise à jour loi 23/03/2019
- Mieux protéger les personnes vulnérables et leur entourage
- Améliorer ses pratiques et adapter ses conseils à de la clientèle

Siège : APSH, 27 Av. de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : [www.affect-france.com](http://www.affect-france.com)

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet

de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00032 - Code NAF 9499 Z - Déclaration d'activité N° 117 531 12575 - TVA non applicable Article 261-4-4° du CGI

Certification  Datadock N° 0042019